

SYNDICAT INTERCOMMUNAL

du VIGUEIRAT et de la VALLEE DES BAUX (SIVVB)

Compte rendu de la réunion du syndicat intercommunal

MARDI 14 MARS 2017

Réf 02/2017

Présents :

Mr GESLIN, Mme ROUX, Mr CATHALA, Mr DURAND, Mr RICARD, Mr FREZE, Mr MOUCADEL R, Mme RAVEZ, Mr PECOUT, Mr SEISSON, Mr MONTAGNIER, Mme LEBRE, Mr THIEULOY, Mr DERVIEUX, Mr HUGUES, Mr VICO.

Excusés:

Mr CHERUBINI, Mr FUSAT, Mme LICARI, Mr CHAREYRE, Mme BEDOT, Mr ROSSI, Mr BONNAUD, Mr VILLERMY, Mr MASSON, Mr MOUCADEL M, Mr MOUNIER, Mr BESSON.

Procurations : Néant

Absents : Néant

Début de la séance à 18h00

Mme Gisèle RAVEZ est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

Monsieur le Président propose de rajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- Maitrise d'ouvrage pour la réalisation d'une étude sur le rapprochement SICAS/SIVVB
- Demande d'aide financière au Conseil Départemental des Bouches du Rhône pour la réalisation d'une étude sur le rapprochement SICAS/SIVVB
- Demande d'aide financière au Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur pour la réalisation d'une étude sur le rapprochement SICAS/SIVVB

Cette modification est acceptée à l'unanimité.

Approbation du compte rendu du Comité Syndical du 24 janvier 2017

Monsieur le Président donne lecture du compte rendu de la séance du Comité Syndical du 24 janvier 2017 et demande à l'assemblée de bien vouloir l'approuver ou le modifier.

Le Comité Syndical ouï l'exposé de Monsieur le Président, et après en avoir délibéré :

- Approuve le compte rendu du Comité Syndical du 24 janvier 2017.

Pour	Contre	Abst.
16	0	0

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Approbation du Compte de Gestion 2016

Le compte de gestion 2016 est présenté au Conseil Syndical.

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016 ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré :

- Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 , par le Receveur, et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Pour	Contre	Abst.
16	0	0

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Approbation du Compte Administratif 2016

Madame Gisèle RAVEZ est élue Présidente de séance spéciale.

Le compte administratif 2016 est présenté au Conseil Syndical et les résultats des différentes sections budgétaires peuvent se résumer de la manière suivante :

Libellés	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		Total
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	
Résultats reportés 2015	0,00 €	40 184,67 €	0,00 €	19 075,90 €	
Opérations de l'exercice 2016	198 769,20 €	167 290,83 €	54 594,71 €	64 128,00 €	
TOTAL	198 769,20 €	207 475,50 €	54 594,71 €	83 203,90 €	
<i>Résultats de clôture</i>		8 706,30 €		28 609,19 €	37 315,49 €
Reste à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
TOTAL CUMULE	198 769,20 €	207 475,50 €	54 594,71 €	83 203,90 €	
<i>Résultat Cumulé</i>		8 706,30 €		28 609,19 €	37 315,49 €

Conformément à la loi, Monsieur le Président se retire de la séance.

Le Conseil Syndical ouï l'exposé de Monsieur le Président, et après en avoir délibéré :

- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser
- Approuve et Arrête le compte administratif 2016, comme décrit ci-dessus.

Pour	Contre	Abst.
15	0	0

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Affectation du résultat 2016

Le compte administratif de 2016 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 28 609,19 euros. Il est proposé d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2016	
A Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	+ 9 533,29 €
B Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif N-1 précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	+ 19 075,90 €
C/ Résultat à affecter = A + B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit de la ligne 002 ci-dessous)	28 609,19 €
D Solde d'exécution d'investissement N-1 D 001 (besoin de financement) R 001 (excédent de financement)	0,00 € 8 706,30 €
E Solde des restes à réaliser d'investissement N-1 Besoin de financement Excédent de financement	0,00 € 0,00 €
Besoin de financement = F = D + E	0,00 €
AFFECTATION = C = G + H	28 609,19 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	0,00 €
2) H Report de fonctionnement R 002	28 609,19 €

Pour	Contre	Abst.
16	0	0

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Vote du Budget Primitif 2017

Monsieur le Président soumet à l'approbation du Comité Syndical le Budget Primitif 2017 qui se présente comme suit :

Section de fonctionnement (section votée au chapitre):

Dépenses	:	92 737,19 €
TOTAL	:	92 737,19 €
Recettes	:	64 128,00 €
Excédent reporté	:	28 609,19 €
TOTAL	:	92 737,19 €

Section d'investissement (section votée au chapitre):

Dépense nouvelles	:	91 752,91 €
Crédits reportés	:	0,00 €
TOTAL	:	91 752,91 €

Excédent reporté	:	8 706,30 €
Recettes nouvelles	:	83 046,61 €
Crédits reportés	:	0,00 €
TOTAL	:	91 752,91 €

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

- Approuve et Arrête le budget primitif 2017 du Syndicat Intercommunal du Vigueirat et de la Vallée des Baux, comme décrit ci-dessus.

Pour	Contre	Abst.
16	0	0

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Demande d'aide financière au Conseil Départemental des Bouches du Rhône – Maitrise d'œuvre pour la réalisation de travaux à Saint Etienne du Grès

Le Président rappelle à l'assemblée :

La commune de Saint Etienne du Grès a sollicité le SIVVB pour la réalisation de travaux structurants sur les berges du Canal du Vigueirat à l'amont et l'aval d'une passerelle, secteur Laurade. Un devis estimatif détaillé a été adressé à Monsieur le Maire de Saint Etienne du Grès, lequel a donné son accord par courrier du 10/05/2016 pour que le SIVVB réalise l'opération sur la période 2018-2020.

Par délibération n°2016-10 du 07 juillet 2016, le Comité Syndical du SIVVB a donc autorisé Mr le Président à récupérer la compétence de maîtrise d'ouvrage.

Par délibération n°2016-11 du 07 juillet 2016, le Comité Syndical du SIVVB a également autorisé Mr le Président à déposer une demande d'aide financière au Conseil Départemental des Bouches du Rhône
Cette demande a été déposée pour l'ensemble de l'opération (maîtrise d'œuvre + travaux + divers et imprévus) le 07/10/2016. Le service en charge du traitement de notre dossier nous demande une délibération sollicitant l'aide du Département pour la seule phase de maîtrise d'œuvre.

Le Président informe que la prestation de maîtrise d'œuvre préalable aux travaux est estimée à 15 000 € H.T.

Le plan de financement correspondant serait le suivant :

	MONTANT (H.T.)	TAUX
Conseil Département des Bouches du Rhône	6 000,00 €	40 %
Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur	3 000,00 €	20 %
Autofinancement Commune de Saint Etienne du Grès	6 000,00 €	40 %
TOTAL :	15 000,00 €	100 %

Le Comité Syndical ouï l'exposé de Monsieur le Président, et après en avoir délibéré :

- Sollicite l'aide du Conseil Départemental des Bouches du Rhône pour la réalisation de la prestation de maîtrise relative aux travaux de confortement de berge en rive droite et gauche du canal du Vigueirat à Saint Etienne du Grès (secteur « Laurade – passerelle »).

Pour	Contre	Abst.
16	0	0

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Maitrise d'ouvrage pour la réalisation de travaux à Maillane (secteur « Patouya »)

Le Président expose à l'assemblée :

Une riveraine du canal du Vigueirat dans le secteur « Patouya » sur la commune de Maillane a sollicité l'intervention du SIVVB afin de conforter la berge dégradée au droit de sa propriété.

Une dizaine de mètres en rive droite du canal serait concernée.

La propriétaire a rencontré Monsieur le Maire de Maillane à cet effet, lequel nous a donné son accord verbal pour entamer les démarches préalables aux travaux.

Un devis estimatif détaillé d'un montant total de 19 120,00 € H.T. (hors maîtrise d'œuvre et imprévus) lui sera prochainement envoyé pour validation.

Le Comité Syndical ouï l'exposé de Monsieur le Président, et après en avoir délibéré :

- Approuve le projet tel que présenté

- Autorise le Président à récupérer la compétence maîtrise d'ouvrage pour le Syndicat Intercommunal du Vigueirat et de la Vallée des Baux.

Pour	Contre	Abst.
16	0	0

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Demande d'aide financière au Conseil Départemental des Bouches du Rhône pour la réalisation de travaux à Maillane (secteur « Patouya »)

Mr le Président expose à l'assemblée :

Le Comité Syndical du SIVVB a autorisé Mr le Président à récupérer la compétence de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de travaux de confortement de berge en rive droite du canal du Vigueirat à Maillane (secteur « Patouya »).

L'opération est estimée à 30 000 € H.T.

Le plan de financement correspondant serait le suivant :

	MONTANT (H.T.)	TAUX
Conseil Département des Bouches du Rhône	12 000,00 €	40 %
Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur	6 000,00 €	20 %
Autofinancement Commune de Maillane	12 000,00 €	40 %
TOTAL :	30 000,00 €	100 %

Le Comité Syndical ouï l'exposé de Monsieur le Président, et après en avoir délibéré :

- Sollicite l'aide du Conseil Départemental des Bouches du Rhône pour la réalisation de l'opération visant à conforter la berge en rive droite du canal du Vigueirat à Maillane (secteur « Patouya »).

Pour	Contre	Abst.
16	0	0

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Demande d'aide financière au Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur pour la réalisation de travaux à Maillane (secteur « Patouya »)

Mr le Président expose à l'assemblée :

Le Comité Syndical du SIVVB a autorisé Mr le Président à récupérer la compétence de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de travaux de confortement de berge en rive droite du canal du Vigueirat à Maillane (secteur « Patouya »).

L'opération est estimée à 30 000 € H.T.

Le plan de financement correspondant serait le suivant :

	MONTANT (H.T.)	TAUX
Conseil Département des Bouches du Rhône	12 000,00 €	40 %
Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur	6 000,00 €	20 %
Autofinancement Commune de Maillane	12 000,00 €	40 %
TOTAL :	30 000,00 €	100 %

Le Comité Syndical ouï l'exposé de Monsieur le Président, et après en avoir délibéré :

- Sollicite l'aide du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur pour la réalisation de l'opération visant à conforter la berge en rive droite du canal du Vigueirat à Maillane (secteur « Patouya »).

Pour	Contre	Abst.
16	0	0

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Maitrise d'ouvrage pour la réalisation d'une étude sur le rapprochement SICAS/SIVVB

Le Président rappelle à l'assemblée :

Par délibération n°2017-12 du 24 janvier 2017, le Comité Syndical du SIVVB a approuvé le projet de rapprochement avec le Syndicat Intercommunal du Canal des Alpes Septentrionales (SICAS) et la nécessité d'inscrire au budget 2017 le cofinancement de la part d'autofinancement d'une étude juridique.

Cette étude étant prévue au budget 2017 du Syndicat, il apparaît désormais opportun que le Comité Syndical se prononce sur la maîtrise d'ouvrage.

Le Comité Syndical ouï l'exposé de Monsieur le Président, et après en avoir délibéré :

- Autorise le Président à récupérer la compétence maîtrise d'ouvrage pour le Syndicat Intercommunal du Vigueirat et de la Vallée des Baux.

Pour	Contre	Abst.
16	0	0

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Demande d'aide financière au Conseil Départemental des Bouches du Rhône pour la réalisation d'une étude sur le rapprochement SICAS/SIVVB

Mr le Président expose à l'assemblée :

Le Comité Syndical du SIVVB a autorisé Mr le Président à récupérer la compétence de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'une étude sur le rapprochement avec le SICAS.

L'opération est estimée à 30 000 € H.T.

Le plan de financement correspondant serait le suivant :

	MONTANT (H.T.)	TAUX
Conseil Département des Bouches du Rhône	18 000,00 €	60 %
Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur	6 000,00 €	20 %
Autofinancement SICAS/SIVVB	6 000,00 €	20 %
TOTAL :	30 000,00 €	100 %

Le Comité Syndical ouï l'exposé de Monsieur le Président, et après en avoir délibéré :

- Sollicite l'aide du Conseil Départemental des Bouches du Rhône pour la réalisation de réalisation d'une étude sur le rapprochement SICAS/SIVVB

Pour	Contre	Abst.
16	0	0

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Demande d'aide financière au Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur pour la réalisation d'une étude sur le rapprochement SICAS/SIVVB

Mr le Président expose à l'assemblée :

Le Comité Syndical du SIVVB a autorisé Mr le Président à récupérer la compétence de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'une étude sur le rapprochement avec le SICAS.

L'opération est estimée à 30 000 € H.T.

Le plan de financement correspondant serait le suivant :

	MONTANT (H.T.)	TAUX
Conseil Département des Bouches du Rhône	18 000,00 €	60 %
Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur	6 000,00 €	20 %
Autofinancement SICAS/SIVVB	6 000,00 €	20 %
TOTAL :	30 000,00 €	100 %

Le Comité Syndical ouï l'exposé de Monsieur le Président, et après en avoir délibéré :

- Sollicite l'aide du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur pour la réalisation de réalisation d'une étude sur le rapprochement SICAS/SIVVB

Pour	Contre	Abst.
16	0	0

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Questions diverses

Néant

L'ordre du jour étant achevé, la séance est levée à 18h45.

GESLIN Laurent

S.I.2.V.B.
Place Pierre Limbert
13103 MAS BLANC DES ALPILLES
mail : si2vb@orange.fr

Président du SIVVB.